

Annexe 1

Contrat no /

Organisation de l'exposition et du vernissage

1. PARTIES

Le Locataire

Nom / Prénom :

La Galerie

Galerie Image-In

Représentée par :

2. LA GALERIE S'OCCUPE DE :

- la mise en page de l'invitation (format imposé)
 - l'impression des invitations & flyers
 - l'envoi des invitations par courrier et via la Newsletter
 - la publication sur les réseaux sociaux
 - l'annonce diffusée au cinéma Sirius et au panneau d'information à l'entrée de Châtel-St-Denis
 - l'annonce au magazine « Accrochage » (presse spécialisée)
 - le réglage de l'éclairage effectué exclusivement par la Galerie
 - la convocation de la presse au rendez-vous « Contact Presse » à la Galerie en présence de l'exposant (mardi matin)
-

3. LE LOCATAIRE S'ENGAGE À :

- fournir un texte de présentation et des photos **au plus tard 2 mois avant** l'exposition
- respecter les surfaces d'accrochage selon plan annexé
- finaliser l'accrochage et la présentation de tous les objets (une semaine avant le vernissage)
- être présent au rendez-vous «Contact Presse »
- être présent lors des horaires d'ouverture
- référencer distinctement chaque objet de l'exposition (n° ou titre)
- remettre à la Galerie la liste des prix des objets référencés
- à répertorier les objets vendus au fur et à mesure des réservations
- à remettre le justificatif des ventes lors du finissage
- s'engage à reprendre les objets dans la semaine qui suit la fin de l'exposition (finissage)
- laisser les surfaces des locaux propres

4. TARIFS DE BASE À CHARGE DU LOCATAIRE :

Location des locaux (pour les membres actifs de la Galerie : CHF 200.00)	CHF 300.00
Frais d'impression des invitations (320 ex. en couleur) Mise sous pli Envoi des invitations par courrier (selon fichier de la Galerie)	CHF 600.00
Frais d'impression des Flyers – offerts	
Commission sur toute vente selon justificatif du Locataire	20%

ACOMPTE : CHF 300.00 selon point 9 du contrat

5. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vernissage organisé par la Galerie entre CHF 200.00 et CHF 240.00

☐ organisé par le Locataire

☐ organisé par la Galerie

Gardiennage

☐ organisé par le Locataire

☐ par la Galerie si disponibilité CHF 25.00/heure

Remarques & Divers :

.....

.....

.....

.....

.....

6. POUR ACCORD

Le Locataire a pris connaissance de la présente annexe faisant partie intégrante du contrat.

Fait à : le : en 2/2 exemplaires

.....

Pour la Galerie

Pour le Locataire

Conditions valables dès le 01.01.2027